

Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires et européennes des Parlements de l'Union européenne (COSAC)

Contribution adoptée par la XXXV^{ème} COSAC Vienne, 22-23 mai 2006

Le futur de l'Europe et la période de réflexion

1.1 La COSAC est d'avis que, pour renouveler la confiance des citoyens européens dans l'Union européenne, il faut qu'un large débat, qui ne se limite pas au sort du Traité constitutionnel, soit poursuivi à tous les niveaux. A cet égard, il faut comprendre les préoccupations spécifiques des citoyens et l'état de l'opinion publique dans les États membres.

1.2 La COSAC prend bonne note du débat mené à la rencontre interparlementaire sur le futur de l'Europe les 8 et 9 mai 2006. La COSAC est convaincue que la réunion a apporté une contribution valable aux conclusions pouvant émerger de la période de réflexion.

1.3 La COSAC réclame au Conseil européen du 17 juin 2006 de présenter une feuille de route relative aux mesures à prendre, en particulier au sujet de l'avenir du processus de ratification en général, et de soumettre des propositions spécifiques susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'Union.

Le Traité constitutionnel

2.1 La COSAC invite les institutions européennes à mieux expliquer les avantages du Traité constitutionnel, non seulement en ce qui concerne les questions institutionnelles, mais aussi sur le plan des droits des citoyens, de la transparence, de l'équilibre entre solidarité et subsidiarité, de la démocratie et des droits des parlements nationaux et des valeurs.

2.2 La COSAC se félicite de la décision des 16 États membres, y compris depuis très récemment la décision de la Belgique, de l'Estonie et de la Finlande, qui ont, soit ratifié le Traité constitutionnel, soit déclaré leur intention de le faire en vue de donner un signal positif pour maintenir en vie le processus de ratification tout en respectant la décision d'autres États membres qui n'ont pas encore ratifié le Traité.

Subsidiarité et Proportionnalité

3.1 La COSAC considère que le contrôle de l'application efficace des principes de subsidiarité et de proportionnalité constitue un élément important du rôle de contrôle des parlements nationaux.

3.2 La COSAC souligne que l'UE devrait agir dans des domaines dans lesquels une action au niveau européen apporte une valeur ajoutée. Ce sujet a été traité lors d'une conférence sur la subsidiarité à St. Pölten, les 18 et 19 avril 2006, s'inscrivant dans le suivi de la conférence de La Haye.

3.3 Consciente du rôle que les parlements nationaux jouent déjà dans le contrôle de la législation communautaire, comme cela est reconnu dans le Protocole n° 9 du Traité d'Amsterdam relatif au rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne et le Protocole n° 30 de ce même Traité, relatif à l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, la COSAC souligne que l'application de ces principes devrait mener à une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques communautaires.

3.4 La COSAC salue chaleureusement l'engagement du Président de la Commission, pris à l'occasion de la rencontre interparlementaire sur le futur de l'Europe le 9 mai 2006, de transmettre directement toutes les nouvelles propositions législatives et documents de consultation aux parlements nationaux en les invitant à y réagir, afin d'améliorer le processus d'élaboration des politiques. La COSAC demande à la Commission de tenir compte des commentaires des parlements nationaux – notamment en ce qui concerne les principes de subsidiarité et de proportionnalité – d'accuser réception et d'offrir une réaction raisonnée dans un délai raisonnable.

3.5 La COSAC demande à la Commission de fournir son programme législatif et de travail annuel, les annexes et listes indicatives dans toutes les langues. En plus, des informations plus détaillées sur les propositions d'actes législatifs permettraient aux parlements nationaux de discuter les grandes lignes de l'orientation politique de la Commission.

3.6 La COSAC salue les conclusions de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne du 7 mai 2005 à Budapest qui renvoie à la « Déclaration sur le rôle des parlements nationaux dans le débat européen : Éveiller la conscience européenne au niveau national » et qui a réclamé aux parlements nationaux de tenir chaque année, de préférence en séance plénière, un débat sur le programme législatif et de travail annuel de la

Commission tout en respectant leur programme de travail interne, le cadre juridique et les traditions.

3.7 La COSAC note qu'un nombre important de parlements nationaux ont consenti à participer au deuxième contrôle de subsidiarité et de proportionnalité, basé sur les propositions législatives découlant du programme législatif et de travail de la Commission pour 2006. Puisqu'une partie des propositions ne seront traitées que pendant la deuxième moitié de 2006, la COSAC invite la prochaine présidence finlandaise à reprendre la coordination aux termes des conclusions de la XXXIV^{ème} COSAC.

3.8 La COSAC se réjouit de l'inauguration officielle du site web IPEX par la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne à l'occasion de leur prochaine conférence à Copenhague du 29 juin au 2 juillet 2006, qui devrait permettre aux parlements nationaux de mieux coordonner leurs activités et d'avoir un échange des meilleures pratiques dans le cadre de la COSAC.

Mieux légiférer

4.1 La COSAC remercie le Président de la Commission de l'information sur le suivi donné à sa contribution adoptée par la XXXIV^{ème} COSAC au sujet des évaluations d'impact. La COSAC demande à la Commission de faire traduire au moins les résumés de toutes ses évaluations d'impact dans toutes les langues de l'Union.

4.2 La COSAC salue l'initiative de la Commission relative à l'initiative « mieux légiférer », les efforts de celle-ci pour simplifier le droit européen existant et d'améliorer la qualité des nouvelles propositions, tout en sauvegardant la totalité de l'acquis communautaire.

4.3 La COSAC encourage la Commission d'élaborer une méthode visant à évaluer et à réduire les coûts administratifs d'ici la fin de 2006.

4.4 La COSAC salue le lancement de la page web de la Commission consacrée aux analyses d'impact sur le site web Europa où l'on peut trouver les projets d'actes législatifs du programme législatif et de travail avec les feuilles de route, les rapports sur les analyses d'impact et les documents politiques.

Ouverture du Conseil

5.1 La COSAC souligne la nécessité de réaliser un maximum de transparence dans le processus décisionnel au profit de nos citoyens, de la démocratie européenne et du futur de l'Europe.

5.2 La COSAC réclame au Conseil d'autoriser la tenue de sessions publiques sur les propositions d'actes législatifs, y compris sur certaines matières qui ne relèvent pas de la procédure de co-décision telle qu'elle est définie dans l'art. 251 TCE et d'amender son règlement intérieur en ce sens.

Le 5^{ème} rapport bisannuel

6. La COSAC se félicite du 5^{ème} rapport bisannuel préparé par le Secrétariat de la COSAC qui a été, une fois de plus, utile pour obtenir une idée d'ensemble sur les développements dans l'Union européenne au sujet du contrôle parlementaire.

Les Balkans occidentaux

7.1 La COSAC exprime son soutien au processus de réforme et de stabilisation dans les Balkans occidentaux comme un pas vers l'intégration de ces pays dans l'Union européenne. Dans ce contexte, la COSAC a salué la présence de la COSAP qui assiste à titre d'invité spécial à la réunion.

7.2 La COSAC se félicite du début des négociations visant à transformer l'Association centre-européenne de libre échange en un accord global de libre échange pour l'Europe du sud-est comme un pas important sur la voie vers la pleine intégration de tous les pays de la région dans les structures européennes.

Politique de voisinage

8. La COSAC prend positivement note du processus de transformation en Ukraine et considère la politique de voisinage comme un élément nécessaire pour compléter la politique d'élargissement de l'UE.